

Expérimentation énergie-carbone

Comment participer à l'expérimentation énergie-carbone ?

✘ Pour **participer** à l'expérimentation énergie-carbone, il suffit de concevoir et construire un ou des bâtiments :

- suivant le référentiel établi par l'Etat ;
- pouvant atteindre un des niveaux de performance proposés en termes d'énergie et de carbone.

Chacun peut vérifier soi-même (en auto-évaluation) l'atteinte de ces niveaux ou confier cette vérification à des certificateurs (labellisateur), tierces parties indépendantes ayant conventionnées avec l'Etat. Ainsi, vous pourrez demander un label énergie-carbone.

CEP – Energie primaire, GES – gaz à effet de serre, et données environnementales.

Quels sont les indicateurs de l'expérimentation énergie-carbone ?

✘

1) Évidemment, il faut ÉVALUER la **PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE** comme dans la cadre de la RT2012, mais en y ajoutant la consommation mobilière, puis en soustrayant la production d'énergie évaluée avec l'indicateur BEPOS. Cela permet de s'aligner au choix sur un des 4 niveaux proposés : "Energie 1" – "Energie 2" – "Energie 3" – "Energie 4".

✘

2) Ensuite, il faut ÉVALUER la production de **Gaz à Effet de Serre** (GES) et rechercher un des 2 niveaux proposés : "Carbone 1" – "Carbone 2". Aussi, il faudra prendre en compte les **DONNÉES ENVIRONNEMENTALES** sur les SERVICES. Et particularité à retenir : le niveau carbone est modulé par le nombre de places de parking.

✘

Ces données sont conventionnelles et concernent :

1. les impacts des moyens de transport utilisés,
2. les impacts de la mise à disposition de l'eau potable,

3. les impacts du traitement des eaux usées,
4. les impacts du traitement des déchets,
5. les impacts des émissions de fluides frigorigènes.

Travailler avec un bureau d'étude

Comme pour la RT2012, l'application de la RE2018 passera par une collaboration étroite entre le maître d'ouvrage et un thermicien qualifié.